



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité alimentaire

Question au Gouvernement n° 1875

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Bacquet.

M. Jean-Paul Bacquet. Madame la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, depuis la fin du mois de novembre, la France connaît plusieurs cas de listériose. Il s'agit d'une épidémie: le même germe a été identifié pour les vingt-quatre cas recensés. Elle a des conséquences dramatiques avec aujourd'hui sept morts. Et l'inquiétude grandit dans la population, inquiétude justifiée car, il y a huit ans, une épidémie similaire avait provoqué la mort de soixante-trois personnes.

D'après les dernières informations, le principal aliment responsable serait de la langue de porc en gelée. Les nouveaux outils d'alerte et de surveillance que sont l'Institut de veille sanitaire et l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments semblent ici avoir parfaitement montré leur efficacité.

Mais, au-delà de la gestion d'une épidémie, il y a la prévention. Dans ce domaine, des mesures particulièrement sévères avaient été prises pour la fabrication des fromages au lait cru qui, ne l'oublions pas, avaient été injustement considérés comme les seuls responsables.

M. Bernard Accoyer. Ce sont les charcuteries qui sont aujourd'hui en cause !

M. Jean-Paul Bacquet. Aujourd'hui, ne faut-il pas préconiser aussi une véritable éducation sanitaire, s'appuyant sur les professionnels de santé ? Elle éviterait une angoisse excessive des consommateurs et permettrait une meilleure information des sujets à risques - immuno-déprimés -, jeunes enfants, femmes enceintes et vieillards. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale.

Mme Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale. Monsieur le député, la France compte chaque année de nombreux cas de listériose. C'est encore une maladie mortelle.

Toutefois, depuis ces dix dernières années, le nombre de cas a diminué, pour plusieurs raisons. Le système des normes de sécurité des produits alimentaires et de contrôle s'est beaucoup renforcé. Les dispositifs de veille épidémiologique et d'alerte sanitaire sont devenus plus efficaces.

Chaque cas de listériose diagnostiqué fait l'objet, après différents tests en laboratoire, d'une déclaration obligatoire transmise au centre national de référence, à l'Institut Pasteur. Il procède de nouveau à des examens, compare les échantillons aux souches existantes et envoie les résultats à l'Institut de veille sanitaire. Quand plus de trois cas relèvent du même germe pathogène, l'alerte épidémique est lancée. Les habitudes alimentaires et les lieux d'approvisionnement des victimes sont examinés afin de retrouver le produit à l'origine de l'épidémie.

C'est exactement le cas de figure qui nous préoccupe aujourd'hui. L'épidémie actuelle, qui a fait sept morts et touche vingt-trois personnes, a été repérée le 2 février dernier grâce au système de déclaration obligatoire, après confrontation des résultats des différents laboratoires et mise en place des cultures biologiques. Des enquêtes alimentaires ont été ensuite lancées dans les dix-neuf départements où les cas ont été repérés.

La dispersion des cas a rendu très difficile le repérage du produit responsable. A la suite des deux cellules de crise qui ont réuni les 14 et 19 février derniers, des responsables des trois ministères concernés - l'agriculture, la santé et la consommation - et des agences de sécurité sanitaires, nous avons décidé d'alerter la population alors même que nous ne connaissions pas le produit en cause.

Comment agir pour mieux prévenir la population ? Vous l'avez dit, par l'information. C'est notre objectif principal, au-delà du renforcement des normes de sécurité sanitaire. Les professionnels de santé sont régulièrement

informés par des circulaires. Et nous avons relancé une campagne par voie d'affichettes. Les médias jouent aussi un rôle. Ils nous ont d'ailleurs bien aidés, dans le cas de présente épidémie, à véhiculer les messages d'hygiène alimentaire et de prévention en direction des personnes les plus vulnérables, les femmes enceintes, les personnes âgées et les immunodéprimés. En outre, les femmes enceintes sont informées, au moment de la déclaration de la grossesse, des précautions à prendre pour éviter la listériose, mais aussi la toxoplasmose et différentes intoxications alimentaires.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure d'identifier le produit en cause dans l'épidémie actuelle. Il s'agit de la langue de porc en gelée. Le producteur et le distributeur seront connus dans les heures qui viennent. Ces résultats sont le fruit du travail de l'Institut de veille sanitaire et de son directeur, le professeur Drucker. Nous pouvons faire face et rassurer la population.

Informar, prévenir, renforcer le rôle des instituts et des agences de veille sanitaire et épidémiologique nous permettra d'améliorer encore la sécurité sanitaire en France. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1875

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2000, page 1094

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 février 2000